

Une réservation simple comme bonjour !

- Indiquez-nous 3 séances dans l'ordre de vos préférences.
 - Joignez un chèque à l'ordre de Reims en Fêtes.
 - Vous recevrez un accusé de réception. C'est tout. Vos places sont réservées.
- Il vous suffira de présenter l'accusé de réception à l'entrée.

A partir du 1^{er} décembre, nous louons aussi par téléphone dans la limite des places disponibles. Appelez-nous au 03.26.82.45.66, nous vous dirons s'il reste des places et pour quelles séances. Et nous vous donnerons tous renseignements pour une réservation en urgence.

Calendrier

Jeudi 7 janvier	13 h 30 à 15 h 30	Mardi 19 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi 8 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Jeudi 21 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Lundi 11 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Vendredi 22 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Mardi 12 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Lundi 25 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi 14 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Mardi 26 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi 15 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Jeudi 28 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30
Lundi 18 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30	Vendredi 29 janvier	9 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30

Les séances débutent à l'heure précise et durent un peu moins de 2 heures.

Fiche de réservation Reims 2010

NOM et ADRESSE de l'Ecole :

Maternelle Primaire Collège Lycée Autres

NOM du responsable :

Tél. travail (obligatoire) : Mail :

SEANCES RETENUES - Indiquer 3 choix dans l'ordre de vos préférences en précisant bien le jour (ex. : jeudi 14 janvier à 9 h 30)

1/ à h

Chèque à libeller au nom Reims en Fêtes
(à joindre avec votre réservation)

2/ à h

Nb d'élèves x 4,50 € = €

3/ à h

Nb accompagnateurs
payants x 7,00 € = €

Nombre accompagnateurs gratuits

TOTAL A PAYER

(1 accompagnateur pour 8 enfants d'école maternelle et 12 enfants de plus de 6 ans).

Important : la somme à payer correspond au nombre de places commandées et non au nombre de places occupées.

DATE :

Signature et cachet :

Etablir une fiche de réservation et un chèque par séance.

A RENVOYER A REIMS EN FETES
95 bd du Général Leclerc - 51100 Reims

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DE REIMS

Reims, le 30 juin 2009

Les Inspecteurs
de l'EDUCATION Nationale
aux Enseignants

• Vingt-neuf ans après les débuts du Cirque Educatif à Reims, une bonne partie du corps enseignant a été renouvelée ; c'est pourquoi il semble nécessaire de rappeler que le cirque n'est pas forcément éducatif en lui-même, il ne le devient que par le travail qu'il peut motiver en classe.

• Les enseignants interrogés, à l'entrée du cirque en janvier 2009, étaient encore très nombreux, trop nombreux à ignorer l'existence d'un document (élaboré par des collègues rémois) proposant des pistes de travail applicables aux différentes disciplines, aussi bien qu'aux projets pluridisciplinaires, pour tous les niveaux.

• Ce document donne des explications sur le programme, son thème, sa conception, la nature des numéros, spécifiquement pour le spectacle "Le cirque enfant du folklore" de 2010, où le spectateur pourra appréhender les réalités d'un cirque adoptant et adaptant, jusqu'au cœur de son spectacle, des éléments du folklore, de la culture populaire ; en témoignent les bolas d'Argentine, les sauts et les pyramides d'une confrérie religieuse de Marrakech, les jeux acrobatiques deux fois millénaire des fêtes populaires chinoises et même le hip hop de la culture urbaine nord-américaine.

• Il n'y a pas d'incompatibilité entre la sortie de l'école, la lecture globale du spectacle, le plaisir que cela procure aux enfants, et l'analyse, de retour en classe, des numéros ou de certains d'entre eux, ou encore la recherche du thème transversal du spectacle.

• L'utilisation, par les enfants, de l'informatique, est une nécessité. Ils peuvent consulter le site : www.cirque-educatif.com.

Le document pédagogique sera envoyé, cette année, exclusivement par courrier électronique en le demandant à partir de la mi-novembre à anne-marie.perron@laposte.net.

N'hésitez pas, demandez ce document et faites circuler l'information.

Merci